RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize février, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 7 février 2023
Présents : M. BONNEAU François, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M. M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. CAMALY Julien, M. COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, M. DECROCK Frédéric, M. DELANNE Claude, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, M. PENEL Franck, M. ROGÉ Pierre, Mme SOUBIELLE Eva.
Excusés : M. LLUGANY Julien donne pouvoir à M. BONNEAU François, Mme DEL AGUILA BARBE Anne M. FILELLA David Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SENEGA DUPRÉ Patricia
Secrétaire de séance : Mme PIC Odile

Objet : Création et réhabilitation de trois espaces publics « Cœur de Ville » Centre-bourg avec aménagement paysager de la traversée du Centre-bourg de Latour-Bas-Elne (renaturation végétalisation mobilier) – Demande subvention à la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

La Région dans le cadre des contrats Bourg Centre accompagne les projets d'aménagements urbains et paysagers des espaces publics de requalification et des aménagements qualificatifs des Centres-Bourgs.

Une demande de subvention pour le projet Création et réhabilitation de trois espaces publics « Cœur de Ville » Centre-bourg avait été déposé courant décembre 2022. Après concertation avec les services de la Région il s'avère que le projet d'aménagement paysager (renaturation - mobiliers urbains) de la traversée du village rentre dans le même dispositif d'aménagement et qualification environnementale d'Espaces Publics Résilients que le projet déposé en décembre. Il convient donc de regrouper ces deux projets dans le cadre d'un projet global d'aménagement paysager et de déposer un seul dossier de demande de subvention incluant le projet d'aménagement des trois espaces publics situés au carrefour de l'avenue d'Elne, de l'avenue de Saint-Cyprien et de la rue du Centre et le projet d'aménagement paysager (renaturation - mobiliers urbains) de la traversée du village.

Ces aménagements dont les projets sont inscrits dans le contrat territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée 2022-2028, s'intègrent totalement avec le projet de requalification de la traversée du Centre Bourg porté par la Communauté de Communes Sud Roussillon qui permettra d'améliorer l'accès au Centre Bourg, de redonner la place aux piétons, d'apaiser la traversée au profit des modes doux de remettre en lumière le patrimoine architectural identitaire du centre bourg et de renforcer l'offre d'espaces verts, créer des espaces de respiration, offrir des lieux de rencontre à la population.

Principales actions concernent :

- Désimperméabilisation des sols,
- Constitution de canopées urbaines et réalisation de murs végétaux,
- Mettre à disposition des habitants des îlots de fraîcheur et de rencontres avec l'implantation de mobiliers adaptés et qualitatifs,
- Sécuriser les déplacements piétons,
- Permettre aux habitants des nouveaux lotissements de rejoindre le centre bourg en toute sécurité en empruntant un parcours entièrement végétalisé et en donnant la priorité aux piétons,

- Revitalisation (accessibilité aux commerces),
- Reconquête par les riverains (zones de repos et de rencontre grâce au mobilier),
- Renaturation du centre bourg (espaces verts, îlots de fraîcheur).

L'objectif est de créer les conditions favorables à une vie de village, des déplacements piétons sécurisés et agréables, des lieux publics attrayants, mais aussi de réduire la place, l'espace et les investissements dévolus à l'automobile. La végétalisation va permettre de favoriser une certaine biodiversité, de créer des îlots de fraîcheur, de créer des trames vertes en milieu urbain la réintroduction de la végétation contribue à purifier l'air, la plantation d'arbre favorise l'infiltration de l'eau dans les sols et de ce fait contribue à la recharge des ressources souterraines.

Monsieur le Maire présente ce projet au Conseil Municipal ainsi que le mode opérationnel, le plan prévisionnel des dépenses et le de financement.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le programme des travaux, le calendrier prévisionnel, le coût estimatif de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnel ;
- DIT que le montant des dépenses prévisionnel est de 521.920,00 € HT,
- SOLLICITE une subvention d'un montant de 100.000,00 € auprès du Conseil Régional OCCITANIE dans le cadre du contrat bourg centre,
- DIT que la dépense sera inscrite au Budget 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

MAIRIE DE LA TOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 17/02/2023